

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	37 (1965)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Un système pour apprécier la qualité des logements d'un programme de constructions industrialisées : la liste type d'exigences de la commune de Copenhague
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125795">https://doi.org/10.5169/seals-125795</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Un système pour apprécier la qualité des logements d'un programme de constructions industrialisées:**

## **La liste type d'exigences de la commune de Copenhague**

23

*Il nous a paru intéressant de présenter à nos lecteurs un document danois: le «Københavns Kommunes Montageplan». Ayant décidé de réaliser un programme pluri-annuel de logements industrialisés (20 000 en dix ans), la ville de Copenhague, pour juger la qualité des projets qui lui seront proposés, a établi, en liaison avec le Ministère du logement et l'Institut national de recherche du bâtiment, une liste type d'exigences qui permet de se faire une idée de la valeur d'un logement. Les exigences absolues sont rappelées.*

*Le lecteur constatera que cette liste est, dans notre jargon, une liste de règles de qualité relatives aux ouvrages et pas une liste d'exigences humaines.*

*On notera aussi le respect obligatoire de la coordination modulaire, mais appliquée entre axes uniquement.*

*L'accent mis sur la «meublabilité» des pièces est très net. Les soucis des autorités de Copenhague, qui prennent une expression parfois différente de nos méthodes, sont, on le voit, les mêmes que les nôtres.*

*CSTB.*

La liste a été avant tout élaborée dans l'optique des logements familiaux (appartements). La plupart des exigences énumérées pourra cependant valoir également dans le cas de logements plus petits, tandis que certaines, relatives à la cuisine, pourront être modifiées. Parmi les exi-

gences contenues dans la liste, certaines sont, de beaucoup, plus importantes que d'autres. Il en résulte que le nombre d'exigences auxquelles on aura satisfait ne représentera pas toujours une expression exacte de la valeur d'utilisation de l'appartement, mais il constituera souvent une valeur indicative.

On remplira cette liste pour chaque type de logement. Les plans types des logements seront en outre présentés meublés en conformité avec la directive du Statens Byggeforskningsinstitut (SBI) N° 57 intitulée «Dimensions des logements». Il est même souhaitable qu'ils présentent plusieurs possibilités d'ameublement, afin de montrer les applications de chaque plan à plusieurs types de familles.

A ■ strictement indispensable

B ♦ strictement indispensable mais compte tenu des notes en bas de page

C □ exigence à satisfaire dans la mesure du possible

D ○ satisfaction souhaitable, dans la mesure où l'agencement en est possible dans le cadre du projet.

Le pointage dans la colonne «conditions remplies» peut être effectué au moyen d'un signe + dans le cas des exigences totalement ou partiellement remplies et par un signe — dans le cas de non-satisfaction.

*Revue CSTB, février 1965.*

La liste est remplie pour: Type de logement:

Dimensions:

Surface: m<sup>2</sup>

1.00	Dispositions du plan	Conditions remplies
1.01	Accès à la salle de bains/W.-C. à partir de toutes les pièces de séjour sans qu'il soit nécessaire de traverser les autres pièces de séjour <sup>1</sup> .	♦
1.02	Accès à l'escalier à partir de toutes les pièces de séjour sans nécessité de traverser les autres pièces de séjour <sup>2</sup> .	♦
1.03	Porte supplémentaire:	entre le living-room et une chambre à coucher ○
1.04		entre le living-room et la cuisine-salle à manger ○
1.05		entre la salle à manger (ou chambre à coucher) et la cuisine ○
1.06	Balcon orienté vers le sud-ouest	■
1.07	La moitié au moins des salles de séjour (salle à manger-cuisine incluse) orientée vers le sud-ouest	□
1.08	Aucune salle de séjour (salle à manger-cuisine incluse) orientée vers le N.-N.-O. ou N.-N.-E.	□
1.09	Pas d'installation d'eau fixée:	sur les murs de séparation entre appartements ■
1.10		sur les murs légers (cloisons) donnant sur une pièce de séjour □

**Conditions remplies**

1.11	Dispositif spécial pour réduire le bruit dû aux installations d'eau et amortir la transmission des sons (cf. Directive SBI N° 58)	<input checked="" type="checkbox"/>
1.12	Aucune pièce de séjour ne jouxte	<input checked="" type="checkbox"/>
1.13	la trémie de l'ascenseur	<input type="radio"/>
1.14	les W.-C./salle de bains	<input checked="" type="checkbox"/>
	une volée d'escalier non munie d'un dispositif d'amortissement des sons	<input checked="" type="checkbox"/>
1.15	Pas de vue du balcon sur:	<input checked="" type="checkbox"/>
1.16	des pièces de séjour	<input checked="" type="checkbox"/>
	des cuisines-salles à manger (ou un dégagement-salle à manger)	<input type="radio"/>
1.17	Pas de vue de l'escalier dans la salle à manger-entrée	<input checked="" type="checkbox"/>
1.18	Une chambre à coucher située à côté de la chambre des parents, susceptible de servir de salle à manger (voir tableau 4.00) <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>
1.19	Une chambre à coucher propre à servir de chambre aux parents (voir tableau 7.00)	<input checked="" type="checkbox"/>

<b>2.00</b>	<b>Living-room avec coin salle à manger</b>	<b>Conditions remplies</b>
2.01	Surface: 23 m <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>
2.02	Largeur de la pièce: 3,60 m. (entraxe des murs porteurs, 3,90 m.)	<input checked="" type="checkbox"/>
2.03	4 m. (entraxe des murs porteurs, 4,20 m.)	<input type="radio"/>
2.04	Espace prévu pour: 1 canapé et 2 fauteuils + 4 m. de meubles de rangement + un ensemble salle à manger avec 8 chaises	<input checked="" type="checkbox"/>
2.05	+ 1 fauteuil	<input type="checkbox"/>
2.06	+ 1 bureau (ou piano)	<input type="radio"/>
2.07	Deux emplacements possibles pour le groupe canapé-fauteuils	<input checked="" type="checkbox"/>

<b>3.00</b>	<b>Living-room sans coin salle à manger</b>	<b>Conditions remplies</b>
3.01	Surface: 20 m <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.02	Largeur de la pièce: 3,60 m. (entraxe des murs porteurs, 3,90 m.)	<input checked="" type="checkbox"/>
3.03	4 m. (entraxe des murs porteurs, 4,20 m.)	<input type="radio"/>
3.04	Espace prévu pour: 1 canapé avec 3 fauteuils + 3 m. de meubles de rangement + 1 bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
3.05	+ 1 piano	<input type="radio"/>
3.06	Deux emplacements possibles pour le groupe canapé-fauteuils	<input checked="" type="checkbox"/>

Par pièces de séjour on entend: living-room, chambres à coucher, salles à manger.

<sup>1</sup> Cette exigence concerne des habitations de deux ou trois pièces.

<sup>2</sup> Cette exigence concerne des habitations de trois pièces et au-dessus, sans espace supplémentaire appréciable dans l'entrée ou la cuisine susceptible de permettre à celles-ci de servir de salle à manger.

<b>4.00 Coin salle à manger, salle à manger, salle à manger hall d'entrée</b>		<b>Conditions remplies</b>
4.01	Largeur de la pièce:	2,50 m. (entraxe des murs porteurs, 2,70 m.) <input checked="" type="checkbox"/>
4.02	Espace prévu pour:	1 ensemble salle à manger avec 8 chaises <input checked="" type="checkbox"/>
4.03		1 m. pour meuble de rangement <input type="checkbox"/>
4.04		+ 2 chaises <input type="checkbox"/>
4.05		+ 1 table de travail <input type="checkbox"/>

  

<b>5.00 Entrée</b>		<b>Conditions remplies</b>
5.01	Largeur de la pièce:	1,10 m. <input checked="" type="checkbox"/>
5.02		1,40 m. <input type="checkbox"/>
5.03	Espace pour une commode	<input type="checkbox"/>

  

<b>6.00 Balcon</b>		<b>Conditions remplies</b>
6.01	Surface:	3 m <sup>2</sup> <input checked="" type="checkbox"/>
6.02	Profondeur:	1,40 m. <input type="checkbox"/>
6.03		1,20 m. <input checked="" type="checkbox"/>
6.04	Espace pour deux chaises longues (surface minimale 4 m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/>
6.05	Ecran de chaque côté (intégré à la construction)	<input type="checkbox"/>

  

<b>7.00 Chambre à coucher des parents</b>		<b>Conditions remplies</b>
7.01	Surface:	12 m <sup>2</sup> <input checked="" type="checkbox"/>
7.02	Largeur de la pièce:	2,70 m. (entraxe des murs porteurs, 3 m.) <input checked="" type="checkbox"/>
7.03		3,40 m. (entraxe des murs porteurs, 3,60 m.) <input type="checkbox"/>
7.04	Espace pour:	1 lit à deux places + 1 placard 1,60 m. <sup>3</sup> <input checked="" type="checkbox"/>
7.05		ou 2 lits + 1 placard 1,60 m. + 1 lit de bébé <input checked="" type="checkbox"/>
7.06		+ 1 commode 0,50 m. x 1 m. <sup>4</sup> <input type="checkbox"/>
7.07		+ 1 table de toilette 1 m. <input type="checkbox"/>
7.08		+ 1 placard 0,40 m. soit en tout 2 x 1 m. <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>

<sup>3</sup> Les besoins en placards peuvent être couverts soit totalement en placards fixes, soit partiellement en armoires déplaçables (cf. 10.00).

<sup>4</sup> Cette exigence devient primordiale dans le cas où le placard est fixe ou situé à l'extérieur de la chambre à coucher.

<b>8.00 Chambre à deux lits</b>		<b>Conditions remplies pour chambres N° 1 2 3</b>		
8.01	Surface:	12 m <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	
8.02	Largeur de la pièce:	2,50 m. (entraxe des murs porteurs, 2,70 m.)	<input checked="" type="checkbox"/>	
8.03		2,70 m. (entraxe des murs porteurs, 3 m.)	<input type="checkbox"/>	
8.04	Espace pour:	2 lits + placard 1,60 m. <sup>3</sup> + 1 table de travail et 1 chaise	<input checked="" type="checkbox"/>	
8.05		+ 1 commode 0,50 m. × 1 m. <sup>4</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	
8.06		+ 1 table de travail et 1 chaise	<input type="checkbox"/>	
8.07		+ 1 fauteuil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.08		+ 1 rayonnage	<input type="checkbox"/>	
8.09		+ 1 placard 0,40 m. (soit en tout 2 × 1 m.) <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<b>9.00 Chambre à 1 lit</b>		<b>Conditions remplies pour chambres N° 1 2 3</b>		
9.01	Surface:	7 m <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	
9.02	Largeur:	2,20 m. (entraxe des murs porteurs, 2,40 m.)	<input checked="" type="checkbox"/>	
9.03		2,50 m. (entraxe des murs porteurs, 2,70 m.)	<input type="checkbox"/>	
9.04	Espace pour:	1 lit + 1 placard 0,80 m. <sup>3</sup> + 1 table de travail et chaise	<input checked="" type="checkbox"/>	
9.05		1 commode 0,50 × 1 m. <sup>4</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	
9.06		+ 1 fauteuil	<input type="checkbox"/>	
9.07		+ 1 rayonnage	<input type="checkbox"/>	
9.08		+ 1 placard 0,20 m. (soit en tout 1 m.) <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<b>10.00 Espaces de rangement</b>		<b>Conditions remplies</b>	
10.01	Part des besoins en placards, couverte en placards fixes (solidaires de la construction):	100 % (1 m. par lit)	<input type="checkbox"/>
10.02		80 % (0,80 m. par lit)	<input type="checkbox"/>
10.03		60 % (0,60 m. par lit)	<input checked="" type="checkbox"/>
10.04	Placard ou niche pour vêtements de pluie ou manteaux dans l'entrée, au minimum: 0,60 × 1 m.	<input checked="" type="checkbox"/>	
10.05	Placard (haut) pour balais, etc.: 0,60 × 0,60 m.	<input checked="" type="checkbox"/>	
10.06	Placard à linge: 0,40 × 0,60 m.	<input type="checkbox"/>	
10.07	Débarras: au moins 4 m <sup>2</sup> par appartement	<input checked="" type="checkbox"/>	

<sup>3</sup> Les besoins en placards peuvent être couverts soit totalement en placards fixes, soit partiellement en armoires déplaçables (cf. 10.00).

<sup>4</sup> Cette exigence devient primordiale dans le cas où le placard est fixe ou situé à l'extérieur de la chambre à coucher.

<b>11.00 Cuisine sans coin salle à manger</b>		<b>Conditions remplies</b>
11.01	Surface: 7 m <sup>2</sup>	■
11.02	Largeur de la pièce: 2,20 m. (entraxe des murs porteurs, 2,40 m.)	■
11.03	2,40 m. (entraxe des murs porteurs, 2,70 m.)	○
11.04	Distance libre en avant des plans de travail et des placards: minimum 1,20 m.	○
11.05	minimum 1 m.	■
11.06	Table de cuisine, placards inférieurs compris, longueur mesurée le long du rebord avant et cuisinière incluse: 4,50 m.	○
11.07	4 m.	■
11.08	2 plans de travail, chacun de 0,80 à 1 m.	■
11.09	Placards supérieurs minimum: 3 m.	○
	2,40 m.	■
11.10	Evier placé entre un plan de travail et un plan de dégagement	■
11.11	Cuisinière placée entre un plan de travail et un plan de dégagement	■
11.12	Evier et cuisinière placés dans une rangée (d'un même côté)	□
11.13	Place disponible près du garde-manger et du réfrigérateur	■
11.14	Lavage de la vaisselle s'effectuant de la droite vers la gauche (place pour un égouttoir sur la gauche)	○
11.15	Evier et cuisinière: distance maximale de la fenêtre 2,50 m.	○
11.16	Garde-manger ventilé (sans objet dans le cas où un réfrigérateur avec deep-freezer est installé)	○
11.17	Conservation des aliments: garde-manger ventilé ou espace pour un réfrigérateur	■
11.18	Un réfrigérateur est installé: capacité minimale 100 l.	□
11.19	Réfrigérateur avec deep-freezer (peut rendre sans objet le point 11.17)	□
11.20	Evier acier double	□

<b>12.00 Cuisine avec coin salle à manger</b>		<b>Conditions remplies</b>
12.01	Surface: 11 m <sup>2</sup>	■
12.02	Table avec au minimum: 5 chaises	■
12.03	7 chaises	○
12.04	Table près de la fenêtre	○

<b>13.00 Salle de bains et W.-C.</b>		<b>Conditions remplies</b>
13.01	Surface: 3,5 m <sup>2</sup>	■
13.02	Salle de bains avec: douche (éventuellement baignoire-sabot)	■
13.03	baignoire longue	○
13.04	W.-C. indépendants avec lavabo dans le cas d'appartements ayant 3 chambres à coucher et plus	□
13.05	Espace pour la machine à laver	○
13.06	Espace pour un placard-séchoir	○

14.00 Espaces collectifs			Conditions remplies
14.01	Garage pour voitures d'enfants:	1 voiture par logement familial	■
14.02	Garage pour bicyclettes:	2 bicyclettes par logement	■
14.03		3 bicyclettes par logement	○
14.04	Buanderie pour:	grandes lessives	■
14.05		petites lessives	□
14.06	(Pièce-) séchoir et lingerie (pièce pour repassage)		■
14.07	Salle de jeux (dans la mesure où il reste au sous-sol des surfaces inutilisées)		□

15.00 Répartition des appartements et surfaces brutes			
Chambres à coucher	Type d'appartement	Quantité (%)	Surface (m <sup>2</sup> )
		souhaitée	réalisée
Nombre d'occupants		indicative	réalisée
0/1	Logements de retraités vivant seuls		
0/2	Logements de couples retraités		
0/1	1 pièce:	avec kitchennette (coin cuisine)	38
		avec cuisine	40
		(avec salle à manger-cuisine)	(42)
1/1	1 pièce + 1 chambre:	avec kitchennette	51
		avec cuisine	54
		(avec salle à manger-cuisine)	(56)
1/2	2 pièces:	avec kitchennette	64
		avec cuisine	68
		(avec salle à manger-entrée)	(70)
2/3	2 pièces + 1 chambre:	avec cuisine	74
		avec salle à manger-cuisine	78
		avec salle à manger-entrée	(80)
2/4	3 pièces	avec cuisine	80
		avec salle à manger-cuisine	83
		(avec salle à manger-entrée)	85
3/4	2 pièces + 2 chambres:	avec cuisine	84
		avec salle à manger-cuisine	88
		avec salle à manger-entrée	90
3/5	3 pièces + 1 chambre:	avec cuisine	90
		avec salle à manger-cuisine	94
		avec salle à manger-entrée	97
3/6	4 pièces:	avec cuisine	94
		avec salle à manger-cuisine	99
		avec salle à manger-entrée	101
4/5	2 pièces + 3 chambres:	avec cuisine	95
		avec salle à manger-cuisine	100
		avec salle à manger-entrée	102
4/6	3 pièces + 2 chambres:	avec cuisine	99
		avec salle à manger-cuisine	105
		avec salle à manger-entrée	106